

LA LOTERIE NATIONALE A SOMMIERES

J-L. RENARD

Nous sommes en 1525. François 1^{er} est monté sur le trône depuis dix ans déjà et en cadeau de joyeux avènement, il a offert à la France une victoire dont le plus ignare des cancre connaît le nom et la date : Marignan 1515. Mais le temps a passé, si la première campagne d'Italie a permis au roi d'attirer en France nombre de peintres, sculpteurs, savants qui vont être les artisans de la Renaissance, la suite des événements sera moins glorieuse ; après la victoire de Marignan, il y aura le désastre de Pavie (« *Tout est perdu fors l'honneur* »), Charles Quint invite François 1^{er} à séjourner d'abord en Italie puis en Espagne. Pendant sa réclusion, notre roi a tout loisir de faire le point sur l'état de son royaume. C'est un lieu commun de rappeler que l'argent est le nerf de la guerre, l'entretien des troupes sur toutes les frontières a épuisé le trésor royal ; le problème le plus urgent est de trouver de nouvelles ressources. Pendant son séjour en Italie, François 1^{er}

avait vu le succès que remportait dans toutes les classes de la société un jeu de hasard appelé lotto.

Fort de cette expérience transalpine, François 1^{er} voit là une façon indolore, pour les contribuables, de regarnir les caisses de l'Etat qui en ont bien besoin. Le premier essai aura lieu en 1527, à Lille sous le nom de « *Blanque de Saint Etienne* » (blanque parce que certains billets ne portaient aucune inscription, étaient blancs, donc ne gagnaient rien). Le bénéfice ira aux pauvres gens. Devant le succès obtenu, le roi décide de donner une existence légale à cette loterie.

Le 21 mai 1539, il signe l'édit de Chateaugnard « *ayant pris en sur ce, avis et délibérations de plusieurs Princes de nostre sang et gens de nostre conseil, pour porter remède aux jeux dissolus et empêcher notables, bourgeois, marchands et aultres, de blasphémer Dieu, de consommer leur temps, labueur, vertues et nécessaire en jeux de hasar* ». Cet édit prévoit tout le fonctionnement de la loterie, le prix du billet : dix sols deniers pièce, l'implantation géographique : la cité de Paris (le roi se réservant de nommer pareillement « *aultres* » personnages en chacune des dites « *aultres* » villes du royaume), la responsabilité du Maître de la Blanquet et surtout le monopole d'Etat avec interdiction de toutes les loteries étrangères.

A l'intention du Chancelier Poyet, le roi avait assorti son édit de ce commentaire « *En rabillant les affaires du royaume qui étaient fort décousues, cette loterie procurera au peuple et bourgeois jeux et esbattemens honorables. Pendant que mes sujets s'y livreront, ils oublieront fort à propos de s'injurier, de se battre et de blasphémer Dieu* ».

Malgré ce baptême en grandes pompes, la Blanque ne survécut que quelques années sous cette forme, la part prélevée par l'Etat était certainement trop importante et les difficultés de communications restreignaient le nombre de joueurs. Il s'écoula

un peu plus d'un siècle avant qu'Henri de Navarre, futur Henri IV, tente à nouveau l'aventure avec la blanque de Saint Germain l'Auxerrois, ainsi nommée parce qu'on la tirait dans le cloître même.

Pour rêver un peu, signalons le tirage d'une loterie qui eut lieu en 1657 dans l'Hôtel d'Anjou et dont les lots étaient 23 immeubles parisiens valant plus de 100 000 livres, 4 tableaux de Véronèse, 1 de Léonard de Vinci, 1 du Titien, 1 de Rubens, 2 de Poussin, 2 d'Albert Dürer, argenterie et dentelles, le billet valait 1 écu. L'Histoire n'a pas retenu le nom des heureux gagnants.

Au fil des ans, la loterie apparaîtra et disparaîtra en fonction de l'état des finances du royaume et des besoins de communautés religieuses ou d'organismes sociaux. Nombre de chapelles et d'églises seront décorées ou même construites grâce aux bénéfices de ces loteries : Saint Louis en l'Isle, Saint Gervais, Saint Nicolas du Chardonnet et même la Madeleine. Le Pont Royal sera reconstruit en pierre par le même financement.

Le 11 mai 1700, Louis XIV instaure la première Loterie d'Etat : *« Après avoir ouï le rapport du ministre de Chamillard, le roi, désirant procurer à ses sujets un moyen commode et agréable de se faire un revenu sûr et considérable pour le reste de leur vie, en donnant au hasard des sommes si légères qu'elles ne puissent leur causer aucune incommodité, fait ouvrir une loterie... »*. Le capital en était de 10 millions de livres, le billet valait 2 louis d'or, le total des lots était de 500 000 livres en rentes viagères, le gros lot était de 20 000 louis d'or

En 1701, une loterie est organisée pour doter de pompes à incendie les 20 quartiers de Paris.

Le 15 octobre 1757 voit le début de la plus grande réalisation architecturale due à la loterie : l'achèvement de l'Ecole Royale Militaire ; l'opération est prévue pour durer 30



A R R E S T
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

*Portant établissement d'une Loterie en faveur
de l'École Royale Militaire.*

Du 15 Octobre 1757.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

LE ROI étant informé des dépenses qu'exige nécessairement l'établissement de son École militaire, dans la résolution où est Sa Majesté de porter à sa perfection ce monument de sa bienveillance pour une Noblesse qui ne cesse de lui donner des témoignages de son zèle: Et satisfaite qu'Elle est des progrès des Élèves qu'Elle y entretient par ses bontés, Elle s'est déterminée à lui faire pour trente années consécutives, la concession d'une Loterie composée dans les mêmes principes que celles qui sont établies à Rome, Gènes, Venise, Milan, Naples & Vienne en Autriche. A quoi voulant pourvoir: Oui le rapport;



A

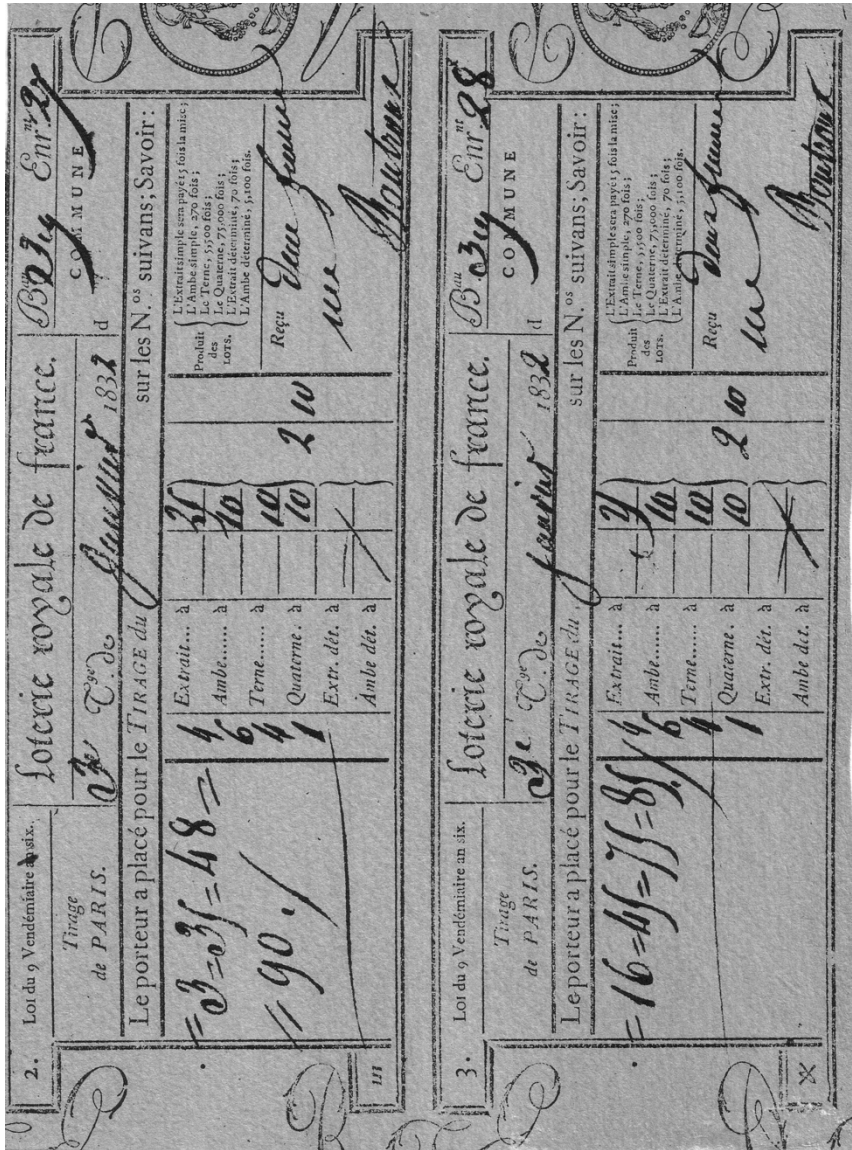
ans. A cette occasion le matériel est modernisé, les sacs dans lesquels se trouvent les 90 boules sont remplacés par une « *Roue de Fortune* » (ancêtre des sphères de la Loterie Nationale) d'où un enfant extraira 5 de ces boules.

Savez-vous ce que faisaient les parisiens le 16 juillet 1789, surlendemain de la prise de la Bastille ? Ils assistaient au tirage de la Loterie Royale sur la place de l'Hôtel de Ville

25 brumaire An II Suppression de la Loterie sur proposition du procureur général Chaumette, mais les joueurs se tournent vers les loteries étrangères, allemandes, suisses et italiennes. De véritables réseaux sont organisés pour importer les billets correspondants. Pour arrêter cette évasion de numéraire, le Directoire rétablit la Loterie par une loi du 9 vendémiaire an VI.

L'invention du télégraphe (1794) va donner une nouvelle impulsion à la loterie, en permettant aux joueurs de parier sur les arrondissements voisins.

Bonaparte, premier Consul, réalise à la fois l'importance de la loterie pour les finances de l'Etat et pour le moral de ses concitoyens. Au lendemain du coup d'Etat du 18 brumaire, les anciens administrateurs sont destitués et remplacés par des hommes dont la probité ne peut être mise en doute. Parmi eux, citons le général Carteaux ; sous sa direction la loterie affiche un produit moyen de 13 millions entre 1800 et 1813 avec une pointe de 24 millions pour l'année 1810. Dans le règlement de la Loterie devenue Impériale, Napoléon fait inclure que les lots non réclamés seront versés dans un fonds dont il pourra disposer à sa guise. Ces largesses seront destinées aux militaires les plus méritants et à leur famille. Pour l'année 1811, ce fonds s'élèvera à 345 673 francs.



Billets de la Loterie royale de France datant de 1832

Source : Internet

Le 3 mai 1836, la Chambre des Pairs abolit la Loterie Nationale. A partir de 1859, on voit fleurir toute une série de « *petites loteries* » avec des buts aussi divers que l'enrichissement du musée d'Amiens (par l'achat des fresques de Puvis de Chavannes), nombre de loteries patriotiques en 1871 et 1872 au profit des victimes de la guerre et pour la libération du territoire, en 1880 une loterie franco-espagnole au profit des inondés de Murcie, en 1898 la grande loterie pour l'Exposition Universelle, mais il faudra attendre 1910 pour qu'une loi présentée par Aristide Briand prévoit que « *les loteries de haute solidarité sociale pourront faire l'objet d'une autorisation particulière* ». Cette loi permit, après la guerre de 1914 la multiplication des loteries au profit des blessés, des associations d'anciens combattants et des victimes de la guerre. Dans ce cadre, la Loterie des Régions Dévastées obtint un très grand succès populaire en 1923. L'opinion publique était devenue très favorable au rétablissement d'une Loterie Nationale et le 22 juillet 1933 est signé l'acte de naissance de cette nouvelle loterie. Le temps que les règles du jeu soient établies par une commission présidée par un conseiller d'Etat, sous la tutelle du Ministère des Finances, et le premier tirage a lieu le 7 novembre. Le billet valait 100 francs, le gros lot était de 5 millions et c'est ainsi que Paul BONHOURE, coiffeur à Tarascon est entré dans l'histoire de la Loterie Nationale. Pour donner le maximum de publicité aux tirages qui avaient lieu tous les quinze jours, un véritable spectacle était organisé et les plus grandes vedettes étaient sollicitées : Maurice Chevalier, Joséphine Baker prêtent leur concours. En arrière plan il y a toujours un but social ou humanitaire, catastrophes maritimes, calamités agricoles retraite des combattants. Après le désastre de 1940, c'est le Secours National avec toutes ses actions envers les plus défavorisés, dont les familles de prisonniers de guerre, qui bénéficie des largesses



Billet de Loterie nationale datant de 1935
Source : Internet

de la Loterie. Mais le système s'essouffle, les billets trop chers sont depuis longtemps divisés en dixièmes mais les lots sont également divisés par 10. Le gros lot a beau être porté à 100 millions, 10 millions pour un dixième gagnant, nous sommes loin des 5 millions 1933 qui avaient permis à Paul Bonhoure de s'offrir un domaine de 60 hectares et d'y passer très agréablement le reste de son existence.

Citons pour mémoire le tirage de la Libération qui a eu lieu le 11 octobre 1944 au profit des enfants de prisonniers. Le plafond du gros lot sera atteint en 1974 avec 5 millions (soit 500 millions d'anciens francs), cela ne freine pas la décadence accentuée par la véritable explosion du PMU qui atteint cette année-là le milliard de francs lourds.

Le premier tirage du Loto, le 19 mai 1976 sonnera définitivement le glas de la Loterie Nationale.

Comment cette vénérable institution, à quelques mois de sa disparition a-t-elle fait escale dans notre bonne ville ?

L'intendant général Maurice ABRIC, lunellois d'origine, fils du félibre Louis ABRIC, avait pris sa retraite à Sommières dans les années soixante. Il s'était lié d'amitié avec Albert CRUMIERE, également militaire à la retraite, qui avait été élu maire en 1971. Au cours d'une conversation, il nous raconte, avec sa modestie habituelle, les personnages importants que ses hautes fonctions lui avaient permis de connaître, et entre autres, Monsieur Lucien BLANC, secrétaire général de la Loterie Nationale. Il nous propose de le contacter pour organiser un tirage à Sommières. Mais à quelles conditions ? « *Je ne connais pas le cahier des charges, mais je sais que la prestation est gratuite.* » Pour un élu soucieux du porte-monnaie de ses administrés l'argument devrait être décisif. Je ne peux m'empêcher de faire le rapprochement avec un projet du Comité

des Fêtes quelques années auparavant : des mélomanes avertis nous avaient suggéré d'inviter la Musique des Equipages de la Flotte dont la prestation était, paraît-il, gratuite. Renseignements pris, le concert était effectivement gratuit, mais l'organisateur devait assurer, ce qui était normal, le transport aller/retour depuis Toulon, en première classe pour les officiers, en deuxième classe pour les hommes de troupe, et l'hébergement pendant deux jours d'une centaine de personnes. Impossible dans ces conditions de prévoir des prix de places abordables. Ce concert gratuit était trop cher pour le budget du Comité des Fêtes.

Il fallut toute la persuasion du général ABRIC pour oublier ce précédent. Fin 1973, un premier contact a lieu en Mairie ; la gratuité totale du tirage de la loterie et du spectacle qui suivra est confirmée. Quant au transport et à l'hébergement il est bien à la charge de la Loterie. La seule obligation de la commune est la mise à disposition d'un lieu pouvant accueillir au moins 2000 personnes. Seule solution, les arènes.

Nous allons donc visiter les lieux, avec le responsable venu en détachement précurseur, pour voir aussi bien l'implantation de la scène que les chemins d'accès pour toutes les hautes personnalités qui seront invitées. Le ciel est gris, un méchant mistral balaye l'esplanade, nous arrivons aux arènes ; je ne comprends pas qu'un écrivain de chez nous n'ait jamais utilisé l'expression : triste comme des arènes en hiver ! Les feuilles mortes jonchent la piste, il manque des planches sur le pourtour, les victimes des coups de barrière de la saison dernière seront remplacées dans quelques temps, mais pour le moment elles sont stockées dans l'entrée. Quant aux gradins, une partie est condamnée par sécurité en attendant également le grand toilettage de printemps. Dans un décor pareil, il est difficile d'imaginer les spectateurs en liesse faire une ovation à l'artiste qui se produira devant eux. Le représentant de la Loterie n'est pas enthousiaste.

Et l'acoustique ? Là, ça frôle l'incident diplomatique. Je ne me souviens pas de tous, mais nos arènes ont reçu les plus grands : Gilbert Bécaud (1963), Marcel Amont (1965), Adamo (1969), Jo Dassin (1970), Enrico Macias (1971), Julien Clerc (1972) pour n'en citer que quelques uns, donc pas de soucis pour l'acoustique. Nous avons, par contre, un bon point pour la proximité du parking qui permettra aux invités d'arriver en voiture tout près du spectacle et le camping rendra un grand service aux artistes dont certains se déplacent en caravane, ainsi que le personnel de montage.

Retour en Mairie, mise noir sur blanc des diverses recommandations. La date est fonction de deux paramètres, obligatoirement en été, puisque la manifestation aura lieu aux arènes, et il faut l'inclure dans un périple qui évite de trop longs déplacements ; un tirage est prévu en Corse au mois de Juillet, la halte à Sommières pourrait donc se situer dans cette période. Nous demandons une réponse assez rapide car le calendrier tauromachique ne va pas tarder à être arrêté. Dernier problème, pour ce jour là, y a-t-il une position de replis en cas de mauvais temps ? Car une fois que la date est fixée, on peut envisager de raccourcir, voire d'annuler le spectacle, mais le tirage aura lieu quoi qu'il arrive, le jour dit. Je sais bien que le rôle de cet émissaire est d'évoquer les problèmes pour trouver des solutions mais dans le domaine de la loterie, il est normal qu'on devienne un peu superstitieux, et je me demande si, à force d'envisager des catastrophes, il ne va pas finir par nous porter la poisse ! Non, nous ne voyons pas de solution de rechange. Tout le matériel de la Loterie est installé dans un énorme camion semi-remorque, si le ciel n'est pas avec nous ce soir là, la partie technique aura lieu grâce au camion dont un côté se déplie pour former une scène, avec les sphères dans le fond ; quant au spectacle, il sera sacrifié. Dans la semaine qui suit, nous avons la confirmation de la date :

Mercredi 17 juillet. Le 14 sera donc le dimanche précédent avec course gratuite offerte par la Municipalité, arènes combles et travail de nettoyage en perspective pour les employés municipaux. Reste le problème de l'hébergement. Bien qu'il ne soit pas financièrement à notre charge, il faut trouver le logement du personnel de direction et des représentants des organismes accompagnants. Dans ces années là, Sommières avait deux hôtels, l'hôtel du Nord et l'hôtel du Commerce, tous deux situés sur le quai Gaussorgues. Leur clientèle était composée, l'hiver, de représentants de commerce, qui, séduits par l'affabilité des hôteliers et les tarifs pratiqués, restaient plusieurs jours pour prospecter la région et retrouvaient le soir gîte et couvert dans notre ville. L'été, pour les mêmes raisons auxquelles on pouvait ajouter le Vidourle, la proximité de la mer et les balades en Cévennes, la clientèle devenait familiale avec les mêmes habitués qui en fin de séjour, réservaient pour l'année suivante. Dans ces conditions, trouver, pour deux nuitées, six chambres d'un certain standing, relevait de la mission impossible. Une rapide enquête dans les environs apportait les mêmes résultats : rien de libre au mois de juillet. Monsieur le Maire avait prévu de remercier tous les intervenants en les conviant à une collation après le spectacle, mais si nos invités devaient prévoir une trentaine de kilomètres avant d'aller se coucher, le verre de l'amitié risquait de tourner court et notre réputation au niveau de l'hospitalité serait gravement ternie. Au moment où le moral était au plus bas, Madame Michel, propriétaire de l'Auberge du Pont Romain vient signaler en mairie qu'elle a terminé l'aménagement de six chambres dans son établissement. Notre problème est résolu !

Quelques semaines avant la date prévue, l'équipe de montage vient se rendre compte de l'emplacement prévu. Nouvelle complication : le portail des arènes est trop petit pour le camion porteur des sphères ; il n'est pas question d'envisager le

SOMMIERES

Mercredi
17 Juillet
à 19 h. 45

***aux* ARENES**

Sous le patronage
de la Municipalité
de SOMMIERES

TIRAGE DE LA
TRANCHE DE JUILLET
DES SIGNES DU ZODIAQUE

LOTERIE NATIONALE

Couverture du programme de la Loterie Nationale à Sommières

spectacle à l'extérieur des arènes, le personnel communal montera donc la scène utilisée pour les fêtes locales et les sphères seront transportées du camion sur la scène, tout cela en un temps record puisque les arènes, occupées le dimanche 14, ne pourront être livrées aux monteuses que dans la journée du lundi.

Enfin le grand jour est là. Pas un nuage dans le ciel. Ce soir il fera bon aux arènes. Tout est prêt, même les cabines téléphoniques permettant aux journalistes de communiquer les numéros gagnants à la France entière. La liste des personnalités est impressionnante, la Loterie Nationale relève du Ministère des Finances, tous ceux qui touchent aux finances publiques ont été invités depuis le Percepteur jusqu'au Trésorier Payeur Général, le représentant du Préfet et tous les élus de la circonscription.

A l'heure dite, les boules numérotées sont sorties de leurs écrins, et introduites dans les sphères. Pour les premiers lots, les moins importants, le contacteur est proposé aux invités, mais Monsieur le Maire a la prérogative d'appuyer sur le bouton qui libèrera les boules déterminant le gros lot. Pas de cris de joie, aucune manifestation dans la piste ou sur les gradins : ce soir le millionnaire ne sera pas sommiérois.

L'entracte qui suit permet le déplacement des sphères et la scène est prête à recevoir les artistes qui vont animer la soirée : chanteurs, danseurs, illusionnistes, le public apprécie. A la fin du spectacle, Monsieur le Maire conduit ses invités vers la cantine scolaire à l'autre extrémité de l'esplanade où un buffet les attend. Monsieur BLANC, le secrétaire général de la Loterie complimente le Maire sur sa ville, si curieuse, construite autour de ce pont romain qu'elle a, en partie, dévoré ; sur tous ces vestiges architecturaux, les portes, les remparts, le château. Devant un tel enthousiasme, je me mets à sa disposition pour une visite guidée demain matin. Impossible, son emploi du temps l'oblige à quitter Sommières tôt dans la matinée et il propose une

promenade dans nos vieilles rues en regagnant son hôtel. Quelques années auparavant, j'avais assisté, discrètement à une visite nocturne qu'Ivan Gaussen, alors président des ESSI du Gard, avait organisée pour quelques hôtes de marque parmi lesquels le duc de Castries et Jacques de Lacretelle de l'Académie Française. Avec un pareil précédent, la visite nocturne ne me posait pas de problème ; Ivan Gaussen avait été l'initiateur de ces lanternes qui s'intègrent si bien dans le décor médiéval et il faut reconnaître que n'importe quelle anecdote racontée dans la pénombre de ces lampadaires prenait une autre dimension ; la curiosité de nos invités était sans limites, du sabre du général Bruyère au goupillon de l'abbé Fabre, en passant par toutes les gloires locales ayant donné leurs noms aux artères de la ville, de notre pont romain aux vestiges des guerres de religion en passant par le château médiéval, il fallait tout raconter. Ajoutez la douceur de cette nuit d'été qui incitait à la flânerie et vous comprendrez pourquoi la cloche du beffroi avait sonné deux coups depuis longtemps lorsque nos invités réintégrèrent, leur hôtel.

A la Loterie Nationale, Sommières avait gagné... quelques admirateurs de plus.

NDLR : à cette époque, J-L. Renard était adjoint au maire de Sommières.

BIBLIOGRAPHIE

La Loterie Nationale. *Si la Loterie m'était contée...*

LEONNET Jean. *Les Loteries d'Etat en France.*

DESCOTILS Gérard et GUILBERT Jean-Claude. *Le Grand Livre des Loteries.*